



Sécur'été 2021 - Verão em Portugal

Jeu Concours « En route pour le permis ! »

RÈGLEMENT

Tu as entre **18 & 25 ANS**
et tu es **LUSODESCENDANT ou LUSOPHONE ?**

Cap Magellan et l'auto-école
CER Caulaincourt t'offrent...

**UN PERMIS
DE CONDUIRE
GRATUIT !**



Date limite d'inscription le **30/09**,
TENTE TA CHANCE ET
PARTICIPE AU CONCOURS!
Toutes les Infos sur CAPMAGELLAN.COM





Article 1. Entité organisatrice

Cap Magellan est une association lusophone. Depuis 2003, elle participe à diverses actions de sécurité routière en vue de faire baisser le nombre de victimes d'accidents sur les routes.

Cette année l'association organise la campagne « Sécur'été 2021 – Verão em Portugal » afin de contribuer à la réduction du nombre d'accidents de circulation et en conséquence du nombre de victimes, notamment durant les longs voyages réalisés pendant les vacances d'été (touristes, Portugais résidant à l'étranger et lusodescendants qui chaque été partent en vacances en voiture au Portugal). Cette campagne comporte aussi un volet Jeunes avec des actions de sensibilisation aux dangers de l'alcool et des stupéfiants en milieu nocturne. En 2021 Cap Magellan fête les 18 ans de cette campagne.

Dans le cadre de cette campagne, Cap Magellan a conclu un partenariat avec l'auto-école CER Caulaincourt située au 13 Rue Caulaincourt, 75018 Paris, représentée par Dominique LACERDA, en sa qualité de directeur.

Ce partenariat stipule l'établissement d'un Jeu concours dont les deux seuls lots à gagner sont deux formules de permis de conduire mises en jeu gratuitement par l'auto-école CER Caulaincourt.

L'entité organisatrice de ce Jeu concours est l'association Cap Magellan.

Article 2. Entité de financement

Ce projet et les frais associés aux deux permis de conduire mis en jeu gratuitement dans le cadre du Jeu concours sont financés par l'auto-école CER Caulaincourt, représentée par Dominique LACERDA.

CER Caulaincourt est une entreprise d'enseignement à la conduite, préoccupée par les thématiques liées à la prévention et sécurité routière.

Soucieuse de soutenir des actions de prévention contre le risque routier, CER Caulaincourt a souhaité s'associer au projet développé par Cap Magellan intitulé « Sécur'été 2021 – Verão em Portugal » qui se déroulera de juillet à septembre 2021 sur le territoire français et portugais.

Article 3. Acceptation des conditions de participation

Avant toute participation au Jeu, le ou la participant.e déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Ainsi, la participation au Jeu emporte l'acceptation pleine et entière de l'intégralité du présent règlement. Aussi, tout.e participant.e contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé.e de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il ou elle aurait éventuellement pu gagner.

Article 4. Conditions de participation

Ce projet s'adresse aux jeunes qui ont entre 18 et 25 ans (nés en 2003 - 1996), de nationalité portugaise ou justifiant de leur descendance d'un pays lusophone.

Les candidat.e.s doivent résider en Île-de-France. Par Île-de-France sont entendus les départements suivants : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95.

La participation à ce Jeu concours implique que chaque participant.e est en capacité de se déplacer à ses frais jusqu'à l'auto-école CER Caulaincourt, pour les besoins de la formation.



Article 5. Nom de l'événement

L'événement s'intitule « En route pour le permis ! ».

Article 6. Objet

L'événement « En route pour le permis ! » est organisé pendant l'année 2021, entre les mois de juillet et septembre et vise à offrir deux formules permis de conduire cédées gratuitement par l'auto-école CER Caulaincourt. La formule retenue pour chaque permis de conduire est la suivante : forfait à 990 euros, conduite automatique ou manuelle, comprenant 20 leçons, le code, la conduite, et la présentation à l'examen. Sont toutefois exclus du gain la taxe d'Etat de 30 euros à payer lors du passage de l'examen du code.

Article 7. Modalités de la formule de permis de conduire

Le montant total de chaque formule de permis de conduire mise en jeu est de 990 euros.

Un contrat sera établi entre chaque gagnant.e et l'auto-école CER Caulaincourt située au 13 Rue Caulaincourt, 75018 Paris, représentée par Dominique LACERDA, en sa qualité de directeur.

Ce contrat stipule que les deux gagnant.e.s se verront attribuer le financement de leur permis de conduire selon la formule décrite à l'article 6.

Article 8. Conditions de participation

L'événement « En route pour le permis ! » est ouvert aux jeunes portugais ou lusophones, entre 18 et 25 ans (soit né.e.s entre l'an 1996 et l'an 2003), qui remplissent les conditions suivantes, sachant que chaque candidature doit répondre cumulativement à tous ces critères :

- Être né entre l'an 1996 et l'an 2003.

Avoir la nationalité portugaise ou justifier de sa descendance d'un pays lusophone. Par descendance d'un pays lusophone s'entend tout citoyen.ne qui a résidé pendant au moins deux ans, de façon permanente, dans un pays étranger avec au moins un descendant de nationalité portugaise ou de nationalité d'un autre pays lusophone jusqu'au deuxième degré en ligne directe. Cette définition de "descendant de lusophone" s'applique donc à tout jeune résident en France pendant au moins 2 ans et ayant au moins un parent ou grand-parent ayant la nationalité d'un pays lusophone.

- Résider en Île-de-France (départements : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95).
- Ne pas être titulaire du permis de conduire, ne pas avoir entamé de formation au code de la route ou à la conduite, ni même avoir déjà souscrit au préalable à un contrat avec une auto-école en vue de passer son permis.
- Ne pas faire partie de la famille (parents ou enfants) des collaborateurs.trices, ou des organisateurs.trices de l'événement « En route pour le permis ! » ou des personnes qui lui sont associées.



Article 9. Formulaire de candidature

Chaque participant.e doit remplir le Formulaire officiel de candidature disponible sur Google Forms « Formulaire d'inscription : En route pour le permis ! » et le compléter par l'envoi par mail ou voie postale des pièces justificatives complémentaires.

Le lien du formulaire de candidature est disponible sur le site de Cap Magellan : www.capmagellan.com

Article 10. Pièces obligatoires à fournir

Les pièces justificatives nécessaires à la formulation de la candidature sont les suivantes :

- Le formulaire de candidature sur Google Forms, dûment complété et déclarant sur l'honneur que le ou la candidat.e n'a aucun lien de parenté ou de lien professionnel avec les structures organisatrices et partenaires de cet événement.
- Un justificatif de domicile justifiant la résidence en région Île-de-France.
- La pièce d'identité en cours de validité justifiant de l'âge et de la nationalité portugaise. En cas de non-nationalité portugaise, il faudra justifier de la descendance d'un pays lusophone par l'envoi des pièces d'identités des parents ou grand-parents et d'un justificatif de résidence en France pendant au moins 2 ans.
- Pour les candidat.e.s mineurs au moment de la participation : accord des parents ou tuteurs à remplir sur le formulaire de candidature et pièces d'identités des parents ou tuteurs.

À noter que seuls les dossiers de candidatures complets seront pris en compte. Par dossiers de candidatures complets sont entendus les formulaires de candidatures dûment remplis, accompagnés de toutes les pièces jointes citées ci-dessus.

Article 11. Date limite de candidature

Les candidat.e.s auront jusqu'au 30/09/2021 pour remplir le formulaire de candidature et fournir l'ensemble des documents listés à l'article 10.

Article 12. Tirage au sort

Toutes les candidatures seront sujettes à une vérification par un.e représentant.e de l'association Cap Magellan.

Toutes les candidatures complètes et recevables seront soumises à un tirage au sort en octobre 2021.

Le résultat de ce tirage au sort est irrévocable et incontestable.

Le nom des deux gagnant.e.s sera communiqué sur le site internet de Cap Magellan (www.capmagellan.com), ainsi que sur ses réseaux-sociaux, dès le tirage au sort effectué.

Parallèlement, les gagnant.e.s seront informé.e.s par téléphone et courriel. En cas de non-réclamation du prix dans un délai de 7 jours après la communication officielle de Cap Magellan aux lauréat.e.s, leur gain sera remis en jeu et un nouveau tirage au sort sera organisé pour contempler un nouveau vainqueur.



Article 13. Remise des contrats de permis de conduire

La remise du contrat de permis de conduire est conditionnée à la présence du ou de la candidat.e au siège de Cap Magellan courant septembre (date à définir avec le ou la candidat.e).

Les frais de déplacements restent à la charge de chaque lauréat.e.

Dans le cadre de cette rencontre entre les différentes parties, les gagnant.e.s ou leurs parents (dans le cas des lauréat.e.s mineurs) autorisent les organisateurs.trices à les photographier et à utiliser leur image dans le cadre de la divulgation de l'événement.

Les organisateurs.trices, en tant que bénéficiaires de cette autorisation, s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des lauréat.e.s, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 14. En cas d'annulation du concours

Les organisateurs.trices ne sauraient être tenus pour responsables si par suite d'un événement de force majeure, cet évènement devait être annulé, reporté ou modifié.

Le fait de participer au concours « En route pour le permis ! » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.